

COMPTE RENDU DE LA REUNION DES DELEGUES DU PERSONNEL Valence

du 11 Juin 2019

COLLEGE UNIQUE

Titulaires

- o Jérôme ROUQUAIROL (CFDT)
- o Christophe DETRE (CFDT)

Diffusion :

Jérôme GLOMOT
Pascal LAINE
Jean-Pierre MOREL
Jérôme GICQUEAU
Charlotte GODARD

Tous secrétariats

Les réponses aux DP sont disponibles sur l'intranet :
<http://intranet.peopleonline.corp.thales/sites/group/legal-entities/thales-services-sas/our-functions/ressources-humaines/comptes-rendus-dp>

Les réponses aux DP sont disponibles sur l'extranet :
https://portal.mythalesgroup.com/emythales/bilans_cr.html

**Pour connaître le nom de votre interlocuteur au Service Paie
ou celui de votre Responsable Ressources Humaines :**

http://intranet.peopleonline3.corp.thales/rh_ts/pub/salaire.cfm?slidid=7&idd=103071&intraLang=fr

REUNION

Présents :

- o Christophe DETRE (CFDT)
- o Jérôme ROUQUAIROL (CFDT)

Excusés :

Absents :

Ont représenté la Direction à cette réunion :

Alain TAILLEUR TARBE
Céline MAGALHAES
Jean Mathieu CHABBERT

Responsable du Site de Valence
RRH OIC
RRH OIC Applications & Infrastructures

QUESTIONS DES DELEGUES DU PERSONNEL CFDT

Les délégués du personnel **Cfdt** pourront être accompagnés d'un délégué syndical lors de cette réunion.

Q1. Bilan des activités du Site de Valence (ex CSV) ?

Réponse : Thales Services est en shortlist sur la RAO d'IMA et TAS. Par ailleurs, nous avons accueilli un nouveau collaborateur au sein de LS SAP&ERP.

Q2. Plusieurs salariés effectuant des astreintes nous remontent les doutes qu'ils ont quant à avoir été payé des toutes les astreintes effectuées depuis début 2019.

Pouvez-vous indiquer sur le bulletin de paye quelle semaine d'astreinte est prise en compte pour le règlement annoncé ?

Qui contacter pour que les salariés en question puissent faire le point individuellement sur ce sujet ?

Réponse : Nous ne pouvons indiquer que le mois sur le bulletin de paie. Il est possible de consulter Jtime pour le détail hebdomadaire. Les collaborateurs ayant des doutes sur le paiement des astreintes effectuées doivent se rapprocher de leur RH de proximité qui analysera leur situation individuelle avec le soutien éventuel de la paie et/ou du SIRH. Vous trouverez à partir du lien ci-dessous le guide Jtime/Astreinte :

<http://intranet.peopleonline.corp.thales/sites/group/legal-entities/thales-services-sas/our-functions/ressources-humaines/rh-pratique-/temps-de-travail-> Celui-ci répondra aux questions classiques de déclaration du temps de travail.

Q3. La chaleur est de retour, des climatiseurs seront-ils déployés pour tous, dans tous les bureaux qui ne sont pas climatisés ?

Réponse : Des climatiseurs seront déployés comme l'année dernière. Il est rappelé que les bureaux disponibles et climatisés peuvent être utilisés par les collaborateurs.

Q4. Existe-t-il un service communication au niveau de Thales Services ? Quelle est la procédure pour rentrer en contact avec eux ?

Réponse : il existe effectivement un service communication au sein de Thales Services Le contact pour OIC est Florent Lafarge. Vous trouverez ci-après 2 liens sur l'intranet pour en savoir plus :

- **<https://intranet.peopleonline.corp.thales/sites/group/legal-entities/thales-services-sas/our-functions/communication/direction-de-la-communication>**
- **<https://intranet.peopleonline.corp.thales/sites/group/legal-entities/thales-services-sas/our-functions/communication/qui-sommes-nous->**

Q5. Effectif LS

Nos collègues de la LS Système s'inquiète de voir partir de nombreux collègues vers d'autres LS et/ou vers d'autres entités.

Quels sont les moyens mis en œuvre pour arrêter l'hémorragie ?

Réponse : Il s'agit de mouvements de mobilité au sein du groupe. Les salariés sortants sont sauf exception, remplacés. Nous avons répertorié trois collaborateurs qui ont bénéficiés d'une mobilité au sein même de Thales Services.

Q6. Communication Interne

Nous apprenons via le pli du CE qu'il faut maintenant timbrer nos courrier à destination du CE.

Pouvez-vous mettre en place un système de 'Navette gratuite' afin que les salariés provinciaux ne soient pas pénalisés.



Réponse : Cette demande est adressée à la direction.

Q7. Déménagement Bâtiment B

Le mois dernier nous vous posions cette question :

Dans le cadre de notre futur déménagement de bureau, et plus précisément sur les travaux/installations :

Aujourd'hui, nous sommes très régulièrement au téléphone pour des conversations directes ou des conférences (parfois plusieurs heures par jour)

Comme nous serons dans un openspace, il est pour cela nécessaire d'adapter le mobilier avec notamment des cloisons acoustique entre les bureaux.

Est-ce que ce besoin a bien été pris en compte ?

Votre réponse a été la suivante :

Des box seront mis à disposition pour les réunions, les audios...comme Eole Valence ou encore Labège Toulouse.

Le besoin d'avoir des accès technique (client léger groupe / hors groupe / messagerie) a-t-il été pris en compte dans les box qui seront mis à disposition ?

Réponse : Les box seront équipés avec les prises réseaux nécessaires.

Q8. RH

Pouvez-vous planifier dès aujourd'hui votre visite sur le site TS de VALENCE et en tenir informé les collaborateurs ?

Réponse : Les salariés seront informés préalablement à chaque visite des RH. Il est à noter que Céline Magalhaes RRH OIC est venue sur Valence le 15 mai, à cette occasion elle a réalisé une visite du site pour se présenter.

Q9. RH

Pouvez-vous nous fournir le nouvel organigramme RH (juin 2019) et les lignes de services associées aux RH ?

Réponse : L'organigramme de la DRH et en cours de refonte et sera communiqué prochainement au sein de l'organisation.

Pour rappel, concernant le site de Valence, les RRH sont :

- Céline MAGALHAES pour les CS Réseaux, Pilotage de Production, Cloud et Customer Care
- Jean-Mathieu CHABBERT pour les CS Applications et Infrastructures
- Emilie PAGUE pour la Région Transverse et les Fonctions Transverses

Q10. RH

Les compteurs de congés des ex-TAV, n'est pas à jour. Quand est-ce qu'il le sera ?

Réponse : Les compteurs ont été mis à jour.

Q11. RH

a) Pouvez-vous rappeler les règles de prise de congés pour la période estivale et les dates de début et de fin de cette période ?

b) Les 12 jours ouvrables consécutifs qui doivent être pris sur la période estivale peuvent-ils être issus du CET ?

Réponse : La période de prise du congé principal s'étend du 1er mai au 31 octobre, étant entendu que 12 jours ouvrables consécutifs au moins doivent être pris dans cette période. Pour rappel, les jours ouvrables correspondent aux jours qui peuvent être travaillés sur le plan de la législation en vigueur. Ils comprennent donc tous les jours de la semaine, à l'exception du dimanche et des jours fériés.

Les 12 jours ouvrables consécutifs qui doivent être pris sur la période estivale ne peuvent pas être issus du CET.

Q12. RH

Lorsque j'envoie un arrêt maladie à la paye, quelles sont les informations transmises à ma RRH et à ma hiérarchie ?

Durant combien de jours, semaines, mois, mon salaire est-il maintenu à 100 % en fonction de mon ancienneté ?

Réponse : Le responsable hiérarchique est informé du motif de l'absence et de sa durée par mail le lendemain de la saisie en paie. Le service RH est informé une fois par semaine.

Concernant les maintiens de salaire, vous trouverez ci-dessous le détail :

Ancienneté de 1 à 5 ans : Maintien 100% sur 3 mois, 50% sur 3 mois

Ancienneté de 5 à 10 ans : Maintien 100% sur 4 mois, 50% sur 4 mois

Ancienneté de 10 à 15 ans : Maintien 100% sur 5 mois, 50 % sur 5 mois

Ancienneté + 15 ans : Maintien 100% sur 6 mois, 50% sur 6 mois.

Q13. RH

Je dois m'absenter pour aider l'un de mes parents (maladie, démarche administrative, ...). Ai-je le droit à des jours spécifiques ? Si oui quelles sont les formalités à remplir pour en bénéficier ?

Réponse : Selon l'article 6 de l'Accord sur les dispositions sociales applicables aux salariés des sociétés du Groupe Thales: « Tout salarié ayant des parents âgés d'au moins 70 ans dont l'état physique ou médical justifie des démarches administratives bénéficiera de 2 jours ouvrés. ». Pour en bénéficier, le salarié doit poser sur e-HR admin une absence « événement familial », et joindre un justificatif (copie de la convocation au rendez-vous, accompagnée de la pièce d'identité de la personne concernée) accompagné d'un commentaire.

Q14. RH

Des collaborateurs en situation de télétravail nous remontent les problèmes rencontrés pour le renouvellement de leur avenant au contrat demandé fin 2018 et sans réponse à ce jour. Quand pensez-vous régulariser la situation ?

Réponse : Un nombre important de demande est en cours de traitement. Les délais en sont par conséquent affectés. Nous dénombrons huit demandes dont sept closes et une en cours de traitement sur Valence.

Q15. RH

Pouvez-vous nous donner les modalités et conditions pour bénéficier de la médaille du travail ?

Réponse : La procédure est publiée sur l'intranet.

<https://intranet.peopleonline.corp.thales/sites/group/legal-entities/thales-services-sas/our-functions/ressources-humaines/rh-pratique-/formulaires->

L'adresse paie@thalesgroup.com n'est plus active.

Pour être prise en compte, veuillez dorénavant adresser votre demande en utilisant les formulaires accessibles via e-HR Admin depuis e-HR Together :

- **Demande d'information Admin-Paie**
Ou
- **Demande d'action Admin-Paie ou rendez-vous**

Le dossier complet doit être adressé soit à la préfecture, soit à la sous-préfecture.

Les dates limites du dépôt des dossiers en préfecture sont fixées au 15 octobre de l'année en cours pour la promotion du 1er janvier de l'année N+1 et au 1er mai de l'année en cours pour la promotion du 14 juillet de cette même année.

Q16. CET

Est-il possible de transférer ce qui a été placé en numéraire (CP, Intéressement, BSO) sur un CET retraite vers le PERCO ?

Serait-il possible d'explicitier clairement les règles d'utilisation du CET dans une note informative officielle ?

Réponse : Les droits épargnés dans le CET peuvent être transférés dans le PERCO dans la limite de 10 jours par an. Une telle note n'est pas prévue

Q17. CET

A quoi correspond le nombre de jours dans le CET, pouvons-nous avoir le détail des jours posés (CP, BSO, intéressement, ...)?

Réponse : L'application ne le permet malheureusement pas. Il convient donc de suivre en parallèle en fonction des jours placés.

Q18. CET

Peut-on savoir exactement ce qui est abondé à 40 % sur le CET fin de carrière, (Congés conventionnels RTT, Intéressement, rémunération variable BSO)

Que veut dire : 'droits provenant de congés de compensation' ? Quels sont les congés de compensation ?

Réponse : Les alimentations en temps du congé de fin de carrière sont abondées à hauteur de 40% lors de leur utilisation, à l'exception des périodes de temps de compensation épargnées. Les alimentations en numéraire du congé de fin de carrière ne donnent jamais lieu à abondement, hors indemnité de départ à la retraite.

Les congés de compensation correspondent au temps obtenus dans le cadre de la pénibilité.

Q19. Droit d'entrée et prise en charge de la Cantine.

Le droit d'entrée sur Valence est de 3,77 (3,81 depuis janvier) euros avec une prise en charge de 2,00 euros par le CE.

Le droit d'entrée sur Vélizy est de 3,77 euros avec une prise en charge de 3,77 euros par le CE.

Pouvez-vous nous expliquer pourquoi cette différence de traitement pour les salariés d'une même société ?

« Le point a été remonté au niveau central TS mais il faut des éléments factuels (tickets des personnes concernées) pour pouvoir investiguer plus sur le sujet »

Des tickets de cantines de Valence de salariés de TS ont été fournis à la RH suite à la dernière réunion, pourriez-vous nous faire un retour ?

En attente votre retour

Réponse : Pas de retour à ce jour. Le sujet est en cours d'analyse.

Q20. CONCUR

Certains salariés remontent des retards pour le paiement des notes de frais saisies avant et après l'arrivée de Concur, pourriez-vous faire accélérer leur traitement ?

Réponse : Actuellement, il y a un retard de 3 semaines dans le traitement des notes de frais. Une intérimaire est en renfort pour améliorer le traitement des notes de frais et réduire le retard accumulé notamment en mai (en raison des ponts et des congés).

Q21. CONCUR

Depuis le passage sur Concur, nous devons fournir les justificatifs au format numérique ET envoyer le justificatif papier par courrier interne. Hors, nous sommes maintenant en 2019 et la plupart des commerçants fournissent directement une facture au format numérique et aucune facture papier. Il s'agit donc de l'original. Dans ce cas, sommes-nous obligés de devoir imprimer puis envoyer ce justificatif par le courrier interne ? Cela n'a aucun sens puisqu'il s'agit alors d'un duplicata (l'original étant la version numérique). Il serait plus logique d'envoyer par courrier interne uniquement les factures papiers originales. Pouvez-vous rappeler la marche à suivre ?

Réponse : Lors d'un contrôle URSSAF les originaux doivent être présentés, par conséquent nous devons effectivement envoyer un justificatif papier systématiquement.

Q22. CONCUR

Pouvez-vous nous confirmer qu'il n'y a pas besoin de faire un ordre de mission dans l'application Concur dans le cadre d'un déplacement où le collaborateur utilise un véhicule personnel ?

Réponse : Il faut entendre « ordre de mission comme demande de réservation » dans Concur, donc il n'y a pas d'OM-demande de réservation pour l'utilisation de son véhicule personnel. Le conducteur doit être assuré pour son véhicule et avoir un permis valide. Pour que l'assurance de la société puisse éventuellement être utilisée, le salarié devra faire une attestation sur l'honneur. La preuve peut être faite par tout moyen, il est nécessaire de conserver les échanges écrits amenant à se déplacer hors du site de rattachement. Les informations concernant les assurances complémentaires sont précisées sur l'intranet et l'extranet.

Q23. Vie du site VALENCE

A la question posée en mai « Certaines places de parking n'étant plus visible Quand le marquage des places sera-t-il refait ? », avez-vous eu un retour du Responsable immobilier ?

Réponse : Nous ne disposons pas de l'information à la date de la réunion.

Q24. Vie du site VALENCE

A la question posée en mai, « Est-ce que les salariés de Thales Service de Valence pourrait être notifié des mails de communication lié au site (info, vie du site, activité, loisirs, évènements et travaux à venir) de Thales Avionics Valence ? »,

Avez-vous eu un retour de la DRH de Thales Avionics Valence sur le sujet ?

Réponse : Une solution est en cours d'évaluation. Nous reviendrons vers vous une fois que l'ensemble des interlocuteurs auront été consultés.

Q25. Vie du site VALENCE

Pourrions-nous savoir si la salle du sport du bâtiment M est accessible en dehors des cours ?

Quel est le code d'accès du bâtiment M ?

Pourquoi n'avons-nous pas été informés du 8^e challenge mobilité du 06 juin 2019 contrairement aux années précédentes ?

Réponse : Le sujet de l'accessibilité à la salle de sport ainsi qu'à l'espace détente est toujours en cours de discussion.

La communication autour du 8^{ième} challenge mobilité a utilisé une liste de diffusion n'incluant pas les salariés TS, il s'agit d'une erreur de liste de diffusion.

PROCHAINE REUNION : 10 juillet 2019 à 10h30